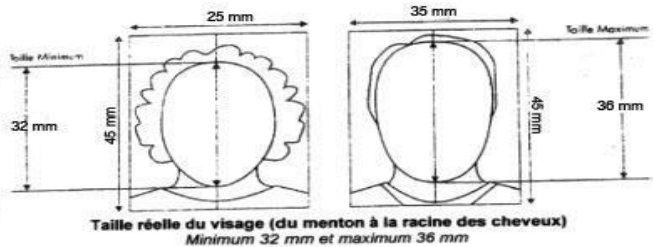


DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

► **Horaires de la mairie:**

Du lundi 13h30 à 17h30 mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
et le samedi de 9h à 12h

☎ : 04.72.26.10.30

Pièces à produire	Formulaire	<p>Remplir le formulaire CERFA à l'ENCRE NOIRE</p> <p><u>Pour les majeurs</u> : le demandeur doit être présent au dépôt du dossier et au retrait de la carte d'identité</p> <p><u>Pour les mineurs</u> : cerfa complété et signé par le représentant légal (signature du mineur à partir de 6 ans et empreinte à partir de 13 ans) présence obligatoire au dépôt</p>
	2 Photos	<ul style="list-style-type: none"> - récentes (moins de 6 mois), identiques, de format 35x45 mm, sans pliure, ni trace - tête droite et nue (pas de foulard, pas de bandeau, pas de serre-tête...), visage dégagé - de face, expression neutre (pas de sourire), bouche fermée - la monture des lunettes ne doit pas masquer le regard : une monture épaisse et les verres teintés sont interdits, pas de reflet sur les lunettes. <div style="text-align: center;">  <p>Taille réelle du visage (du menton à la racine des cheveux) Minimum 32 mm et maximum 36 mm</p> </div>
	Justificatif d'état civil	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de 1^{ère} demande ou de vol/perte <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> acte de naissance de moins de 3 mois, original, copie intégrale <input type="checkbox"/> ou passeport <u>sécurisé</u> (électronique ou biométrique), valide ou périmé depuis moins de 5 ans • En cas de renouvellement : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> carte d'identité plastifiée valide ou périmée depuis moins de 5 ans <input type="checkbox"/> ou carte d'identité plastifiée valide ou périmée depuis plus de 5 ans + acte de naissance de moins de 3 mois (original, copie intégrale) Ou passeport <u>sécurisé</u>, valide ou périmé depuis – de 5 ans. NB : Restitution obligatoire de l'ancienne carte d'identité
	Justificatif de domicile	<p>Justificatif récent : moins de 6 mois au nom de l'intéressé : facture de gaz, de téléphone (...) impôt sur le revenu, assurance habitation</p> <p>Si vous habitez chez quelqu'un (y compris enfant majeur domicilié chez ses parents) : l'hébergeant doit vous fournir : un justificatif d'identité + un justificatif de domicile à son nom + une attestation certifiant que vous habitez chez lui.</p> <p>Vous devez également fournir un document officiel à vos nom et adresse (ex : RIB, bulletin de paie, relevé assurance maladie....)</p> <p>Pour les mineurs dont les parents sont divorcés ou séparés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jugement de divorce (intégralité)/ convention/décision judiciaire • En cas de résidence alternée : justificatif de domicile + justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport) de chacun des 2 parents <p>+ Si séparation des parents non mariés : accord amiable écrit avec les signatures des 2 parents</p>

<p>Pièces supplémentaires en fonction de votre situation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les mineurs : carte d'identité ou passeport du représentant légal qui dépose la demande • En cas de perte/vol : déclaration de perte délivrée en mairie ou déclaration de vol délivrée en gendarmerie ou commissariat de police + document officiel avec photo vous permettant de justifier votre identité : passeport, permis de conduire, carte vitale, de bus... • En cas d'utilisation du 2^{ème} nom : <ul style="list-style-type: none"> - nom du conjoint : copie intégrale de votre acte de naissance comportant la mention du mariage ou de votre acte de mariage de moins de 3 mois - nom de l'ex-conjoint : autorisation écrite de l'ex-conjoint ou jugement de divorce mentionnant l'autorisation - mention « veuf » ou « veuve » : acte de décès du conjoint décédé - pour les mineurs, utilisation du nom des 2 parents comme nom d'usage : autorisation écrite de l'autre parent pour l'apposition du nom d'usage sur la CNI + justificatif d'identité de l'autre parent • En cas de tutelle : jugement de tutelle + présence obligatoire du tuteur au dépôt et au retrait • En cas de naturalisation française : copie intégrale de votre acte de naissance portant la mention du décret de naturalisation + certificat de nationalité française.
<p>Coût</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de 1^{ère} demande ou sur présentation de la carte d'identité à renouveler : GRATUIT • En cas de perte/vol : 25 € en timbres fiscaux ➔ <u>Achat des timbres fiscaux</u> : en bureau de tabac ou au trésor public